

MONNAIES ET COOPÉRATIVES LOCALES

Un duo dynamique au bénéfice de nos communes

Depuis de nombreuses années, plusieurs régions d'Europe prennent conscience de l'importance de l'économie locale. Trop longtemps ignorés, ou du moins peu à peu délaissés dans une économie de plus en plus globalisée, les producteurs locaux, qu'ils soient agriculteurs, artisans ou commerçants, font aujourd'hui l'objet d'une attention croissante de la part des consommateurs wallons. Ces derniers sont désormais demandeurs d'une consommation plus responsable et plus durable, notamment par l'intermédiaire des circuits courts. Afin de revitaliser l'économie locale et d'encourager les Wallons à « consommer local », des initiatives citoyennes se multiplient un peu partout dans notre Région. Cet article est l'occasion d'analyser deux tendances de fond qui entendent améliorer la visibilité de l'économie locale et accélérer son développement : la multiplication de monnaies locales, ainsi que l'apparition grandissante de coopératives locales. Ces deux tendances s'inscrivent pleinement dans les missions des Agences de développement local (ADL). Ces dernières ont d'ailleurs un rôle central à jouer dans la promotion de ces initiatives et la fédération des acteurs de terrain.



JULIEN FLAGOTHIER,
Conseiller

Les monnaies locales, fer de lance d'une consommation durable et responsable

Ropi, Épi Lorrain, Val'heureux, Talent, Lumsou, Voltî, Solâtoi... Autant d'appellations qui recouvrent une même réalité : celle des monnaies locales. Cela fait à peine une décennie que la première monnaie locale a fait son apparition en Wallonie¹ et, depuis, le concept fait des émules et mène à l'apparition de nouvelles monnaies alternatives un peu partout dans notre Région. À l'échelle mondiale, il existerait plus de 5.000 monnaies locales !

Initialement, l'objectif poursuivi par ces monnaies était de favoriser le développement local, mais les crises économiques successives que nous avons connues en 2008 et en 2011 ont accéléré le mouvement, avec en ligne de mire le

retour à des circuits plus courts entre les producteurs et les consommateurs finaux. Les monnaies locales n'ont pas vocation à remplacer l'euro, mais sont avant tout des monnaies complémentaires destinées à booster ce que certains appellent l'« économie réelle ». Sur le principe, elles fonctionnent principalement comme des bons d'achat permettant d'effectuer des transactions au sein d'un réseau de producteurs et commerçants locaux agréés. Elles opèrent systématiquement sur un territoire délimité géographiquement et ne peuvent pas être utilisées en dehors de cet espace ou pour effectuer des achats qui sortiraient de l'objectif de développement local. Cela permet, par conséquent, de conserver la production de richesse et d'activités au niveau local, et de dynamiser ainsi l'économie de proximité en stimulant les échanges et les emplois locaux.

En outre, l'utilité de ces monnaies dépasse le simple aspect économique, puisqu'elles contribuent à redonner un sens à la consommation, en favorisant les échanges solidaires et en créant

davantage de liens sociaux entre les acteurs. Elles permettent également aux citoyens de se réappropriier le développement de leur région, notamment en contribuant à un dynamisme économique plus durable et moins éloigné de leur réalité quotidienne.

L'échelon communal (ou pluri-communal) est le plus approprié pour la création d'une monnaie locale, afin de favoriser, autant que faire se peut, la consommation de proximité et le lien direct entre les producteurs et les consommateurs. En limitant l'utilisation d'une monnaie locale à un territoire déterminé au préalable, les consommateurs et producteurs locaux ont la garantie de participer à l'essor de l'activité économique de la région dans laquelle ils résident. Grâce à la promotion des circuits courts, l'utilisation d'une monnaie locale apporte également un intérêt écologique, en évitant les intermédiaires et les multiples transformations et transports de marchandises dans le cadre de la chaîne de production.

À noter toutefois que l'inflation conduit à une dépréciation progressive de la valeur

¹ K. Van Overmeire (UVCW), *Dynamiser l'économie locale grâce aux monnaies locales complémentaires*, *Mouv. comm.*, n°873, 12/2012, http://www.uvcw.be/no_index/articles-pdf/4610.pdf



d'une monnaie locale, ce qui encourage ses utilisateurs à la dépenser plutôt qu'à la thésauriser puisqu'elle ne peut être utilisée pour générer des intérêts créditeurs. Cela garantit une certaine liquidité des monnaies locales qui, selon certaines estimations, circulent de trois fois à cinq fois plus vite que l'euro. En cela, elles constituent une aide précieuse aux producteurs et commerçants locaux, car elles incitent constamment les citoyens à consommer localement et donc à réinjecter la monnaie dans le circuit. Certaines monnaies locales sont d'ailleurs conçues pour ne pas être reconvertibles en euros. Chaque billet introduit dans le réseau est donc destiné à y rester, renforçant sur le long terme le volume des transactions au service du développement économique local. Par conséquent, le système est alimenté en permanence et peut ainsi dynamiser durablement l'ensemble des acteurs économiques d'un territoire.

La création et le lancement d'une monnaie alternative n'est toutefois pas une initiative à prendre à la légère, tant le succès rencontré par cette monnaie

dépend d'un nombre important de facteurs et doit, par conséquent, être soigneusement préparé.

Tout d'abord, au-delà de la mobilisation citoyenne pour le projet, il est important de définir l'objectif principal qui est à la base de la création de cette monnaie alternative. S'agit-il avant tout de faire la promotion des produits du terroir ? De limiter l'empreinte écologique des biens de consommation ? De dynamiser le marché de l'emploi local ? De favoriser le commerce de proximité ? D'encourager le lien social et la responsabilisation des citoyens vis-à-vis de leurs habitudes de consommation ? Bien entendu, l'ensemble de ces objectifs peuvent être poursuivis par une seule et même monnaie locale, mais il convient de définir au préalable les motivations qui ont poussé à la création de cette monnaie car les modalités pratiques de sa mise en route en dépendront. La stratégie de lancement de cette monnaie peut aussi se focaliser sur l'un ou l'autre aspect spécifique du territoire, par exemple en fonction du profil socio-démographique des habitants ou des catégories de

producteurs et de commerçants qui en composent le tissu économique. En Suisse, où a été développé le « WIR », première monnaie locale en circulation depuis 1934², l'objectif était de favoriser uniquement les transactions entre les PME helvètes, et poursuivait par conséquent un but principalement économique et moins tourné vers les citoyens.

« Le succès rencontré par cette monnaie dépend d'un nombre important de facteurs »

Sur base d'un objectif clairement défini, il sera plus aisé d'identifier le champ d'application de la monnaie locale, aussi bien en termes de territoire (commune, ville, arrondissement, province, etc.) qu'en ce qui concerne l'étendue et la composition du réseau d'opérateurs économiques qui y seront associés. En lieu et place

² K. Van Overmeire (UVCW), *Dynamiser l'économie locale grâce aux monnaies locales complémentaires*, *Mouv. comm.*, n°873, 12/2012, http://www.uvcw.be/no_index/articles-pdf/4610.pdf

de la création d'une nouvelle monnaie locale, certaines communes peuvent adhérer à des monnaies alternatives déjà existantes, pour autant que la cohérence socio-économique du territoire en question justifie son élargissement à d'autres communes périphériques, et que cet élargissement ne dilue pas ni ne remette en question le bon fonctionnement d'une monnaie locale déjà éprouvée. Au niveau du réseau de producteurs et des commerçants partenaires associés à la monnaie, il est également important de définir les critères qui doivent être pris en compte pour garantir un fonctionnement optimal du projet et s'assurer qu'il contribuera bel et bien à l'objectif de développement local.

Enfin, au-delà de ces interrogations, plusieurs questions d'ordre « technique » sont à prendre en compte, comme par exemple la valeur qui sera donnée à une unité de monnaie locale. Beaucoup de monnaies alternatives suivent la logique de la parité avec l'euro (1 unité de monnaie locale = 1 €), entre autres pour éviter aux consommateurs de devoir procéder à un exercice de conversion mentale lors de chaque achat, assurer par conséquent plus de facilité dans la gestion des transactions, ou encore pour garantir la confiance que les utilisateurs accordent dans ce moyen de paiement. Cependant, cette parité n'est pas obligatoire, et il est tout à fait possible de prévoir un taux de

change différencié afin d'encourager une conversion plus importante d'euros en unités de monnaie locale³.

D'autres questions fondamentales se posent également, notamment les moyens mis en place pour permettre aux citoyens de se procurer cette monnaie (comptoir d'échange, achat en ligne...) ou encore la possibilité pour les détenteurs de cette monnaie de la reconverter en euros s'ils le souhaitent. Ces différentes interrogations ne constituent évidemment pas une liste exhaustive, mais représentent quelques éléments à prendre en considération dans le cadre d'une réflexion plus large de création d'une monnaie locale. Le Réseau Financité⁴ est régulièrement consulté par les initiateurs de projets qui souhaitent étudier la possibilité de lancement d'une monnaie alternative.

Aujourd'hui, une dizaine de monnaies locales existent déjà ou sont en cours de création en Wallonie. Nous vous présentons ci-après un tableau synthétique de ces différentes initiatives.

Force est de constater que les monnaies locales suscitent aujourd'hui une mobilisation des acteurs de terrain et un engouement citoyen de plus en plus importants en Wallonie. Le retour d'expérience globalement positif venant des monnaies les plus anciennes encourage le lancement d'initiatives similaires. Les communes qui n'ont pas encore leur

propre monnaie locale peuvent envisager de participer à une autre monnaie, pour autant que cela s'inscrive dans leur objectif de développement local et que la cohérence de la monnaie en question permette un élargissement de son champ d'application.

À ce niveau, les Agences de développement local (ADL) peuvent jouer un rôle important, en permettant aux autorités communales de nourrir la réflexion sur l'opportunité de s'associer à des projets identiques, par exemple comme cela est actuellement à l'étude dans la commune de Braives. Elles peuvent également encourager les initiatives citoyennes visant à développer ce type de monnaies, par exemple via l'organisation de séances d'information destinées au grand public, comme l'a récemment fait l'ADL de Berloz-Donceel-Faimes-Geer (Val'heureux). Certaines ADL sont d'ailleurs partenaires de certaines monnaies locales déjà en circulation, comme par exemple l'ADL d'Ath (Solàtoi). L'ADL de Marche-en-Famenne aide quant à elle l'asbl qui gère le Voltî à développer son réseau de prestataires (commerces et indépendants). À noter également que l'existence d'une monnaie locale peut partiellement pallier l'absence d'agence bancaire dans une localité, et évite ainsi que cela conduise les consommateurs à se déplacer dans une commune ou une ville voisine pour leurs achats.

³ Cf. initiative RES (Leuven), monnaie pour les PME, www.res.be

⁴ www.financite.be

Appellation	1 ^{re} circulation	Territoire	Réseau	Site web
Ropi	2006	Mons-Borinage	17 partenaires	www.ropi.be
Epi Lorrain	2012	Gaumes et Pays d'Arlon	+ de 130 partenaires	www.enepisubonsens.org
Val'heureux	2014	Province de Liège	+ de 150 partenaires	www.valheureux.be
Blé	2015	Grez-Doiceau et environs	+ de 60 partenaires	www.grezentransition.be/spip.php?rubrique61
Lumsou	2015	Namur et environs	+ de 70 partenaires	www.lumsou.be
Voltî	2016	Rochefort, Ciney, Marche-en-Famenne et environs	+ de 160 partenaires	www.levolti.be
Talent	2016	Ottignies – LLN et environs	+ de 150 partenaires	www.letalent.be
Sous-rire	2018	Malmedy, Waimes, Vielsalm, Stavelot et environs	+ de 60 partenaires	www.sous-rire.be
Solàtoi	2018	Ath	+ de 30 partenaires	www.solatoit.be
Orno	2018	Gembloux et Sombreffe	En cours	www.orno.be
Minuto	2018	Braine-le-Comte	En cours	www.minuto.be



Rappelons également que les monnaies alternatives ne sont pas le seul moyen de faire la promotion des producteurs et commerçants locaux. Ainsi, de nombreuses communes de Wallonie ont initié, généralement sous l'impulsion et/ou en étroite collaboration avec leur ADL, des chèques-commerces visant à promouvoir la consommation locale. C'est notamment le cas des ADL d'Ans, d'Awans, d'Engis, d'Habay-Tintignies ou encore de Villers-le-Bouillet. Ces chèques-commerces constituent un autre vecteur de développement économique local, et peuvent agir en complément ou en substitut d'une monnaie locale, en fonction des aspirations et des moyens disponibles au niveau communal ainsi que de la mobilisation citoyenne à cet égard.

Des coopératives locales pour un développement global

Au-delà des monnaies alternatives, notre Région voit également éclore des coopératives locales de plus en plus nombreuses. Historiquement, les coopératives ont toujours existé mais, depuis les années 2000, un mouvement de fond se développe afin d'inclure davantage les citoyens dans le développement d'activités économiques de proximité. Le besoin d'implication des citoyens dans le dynamisme économique de leur région se fait de plus en plus ressentir, et la naissance de nombreuses coopératives n'en est que l'un des nombreux témoignages.

Mais de quoi parle-t-on exactement ? Selon la définition qu'en donne l'Alliance coopérative internationale (ACI), une coopérative est une « association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement »⁵. Concrètement, le principe d'une coopérative diffère donc de celui d'une entreprise privée sur base de deux éléments fondamentaux. Premièrement, bien que la coopérative puisse développer une activité économique, elle poursuit tout d'abord un objectif de développement durable et de cohésion sociale et s'inscrit d'ailleurs pleinement dans l'économie sociale et solidaire,

⁵ Support de cours « Sciences économiques et sociales » réalisé par Jean-François Draperi, Directeur du Centre d'économie sociale du Conservatoire national des arts et métiers (Cestes/Cnam) et Rédacteur en chef de la Revue internationale de l'économie sociale (Recma).



au même titre que les autres acteurs qui la composent (sociétés à finalité sociale, mutuelles, asbl...). Ensuite, en ce qui concerne son fonctionnement, une coopérative ne repose pas sur des actionnaires qui recherchent un certain niveau de rentabilité de leurs investissements mais est avant tout composée de citoyens qui, en prenant des parts dans la coopérative, deviennent « coopérateurs » sur un pied d'égalité (1 coopérateur = 1 voix). Il existe également une relation de proximité entre la société coopérative et ses coopérateurs, ceux-ci se sentant concernés par l'objectif sociétal poursuivi, mais également impliqués dans le développement économique de leur région. Le principe est, par conséquent, de garantir un fonctionnement démocratique et participatif dans la gestion de la coopérative, toujours avec en ligne de mire cet objectif de renforcement de l'économie de proximité, créatrice

d'activités locales, durables et respectueuses de l'environnement.

En Belgique, il existerait plus de 25.400 sociétés coopératives, celles-ci réalisant près de 5,5 % du PIB annuel du Royaume⁶. Cependant, le nombre de coopératives agréées est plus restreint. Cet agrément, délivré par le Ministre en charge de l'Économie, garantit que la société concernée fonctionne dans le respect des valeurs et principes coopératifs⁷ et permet à celle-ci de devenir membre de l'assemblée générale du Conseil national de la Coopération. Depuis plusieurs années, le nombre de coopératives agréées est en forte progression, passant d'environ 500 en 2010 à plus de 600 au début de 2017⁸. En termes d'emploi, les coopératives agréées représentaient plus de 7.000 travailleurs en 2015, soit une augmentation de 70 % par rapport à 2005⁹. En Wallonie, elles sont au nombre de 293, réparties comme suit :

- 94 en province du Hainaut
- 87 en province de Luxembourg
- 58 en province de Namur
- 38 en province de Liège
- 16 en province du Brabant wallon

Les coopératives locales existant en Wallonie recouvrent par ailleurs des domaines très divers. Bien qu'il soit impossible d'être exhaustif, nous pouvons toutefois mettre en lumière plusieurs grandes catégories de coopératives¹⁰ :

- **Les coopératives de producteurs et de consommateurs :** Ces coopératives ont pour objectif de développer des systèmes d'approvisionnement alimentaire répondant à une série de caractéristiques spécifiques, comme par exemple un prix juste, une production durable, l'utilisation des circuits courts, la garantie d'un produit sain et qualitatif... À titre d'exemples, nous pouvons citer la coopérative Agricover (Bruxelles, Namur, Brabant wallon),

⁶ Febecoop.

⁷ <https://economie.fgov.be/fr/publications/agrement-des-societes>

⁸ Liste complète disponible sur le site du SPF Économie : <https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Entreprises/Liste-des-cooperatives-agreees.pdf>

⁹ Febecoop.

¹⁰ www.asblrcr.be



les Paysans-Artisans (Namur), les Grosses légumes (Luxembourg), le Vin de Liège (Liège)...

- **Les coopératives de production d'énergie renouvelable:** L'objectif poursuivi est ici de produire de l'énergie provenant de sources renouvelables et destinées à la consommation des habitants d'une localité spécifique. Selon les chiffres de REScoop¹¹, la fédération wallonne des associations locales et coopératives d'énergie renouvelable, il existe 13 coopératives en Wallonie qui poursuivent cet objectif de production d'énergie (éolienne, photovoltaïque, hydro-électrique, biométhane...).
- **Les coopératives de lancement de monnaies citoyennes:** Comme nous l'avons vu dans la première partie de cet article, de nombreuses coopératives se mettent en place pour développer une monnaie locale, avec l'objectif de dynamiser l'économie locale.

Outre ces différents domaines, de multiples initiatives et projets de coopératives existent aussi dans le domaine du logement (habitat groupé), de la mobilité (partage de voiture), des associations de consommateurs (achats groupés d'énergie), de l'écologie (compostage collectif), de la consommation durable (circuits courts), etc.

À l'instar des initiatives de monnaies alternatives, les Agences de développement local (ADL) ont également un rôle central à jouer dans le milieu des coopératives. En identifiant les besoins de leur territoire et en mettant en réseau les différents acteurs concernés, elles peuvent faciliter l'éclosion d'une coopérative locale. À titre d'exemple, l'ADL de Comblain-au-Pont a pris l'initiative en 2012 de réunir plusieurs acteurs afin de mettre en place un partenariat local autour d'un porteur de projet privé. Cette initiative a conduit au lancement, en 2013, d'un projet-pilote de ferme agroécologique, participative, coopérative et formative dans un environnement péri-urbain¹². Depuis le début de l'année 2015, la coopérative « Les Compagnons

de la terre »¹³ est officiellement fondée. L'objectif poursuivi par la coopérative est de mettre en œuvre « *une agriculture nourricière, respectueuse des hommes, de la nature et de ses cycles, des écosystèmes, de la vie des sols et de la biodiversité* ». Souhaitant s'inscrire dans la lignée de l'agriculture biologique, cette production n'implique aucune utilisation de pesticide ou d'engrais chimique, et implique donc un objectif environnemental. Elle a également permis la création de nombreux emplois non délocalisables, et poursuit également un objectif de sensibilisation en tant que modèle de production agricole locale durable basé sur des principes d'agroécologie et d'économie.

L'ADL de Comblain-au-Pont ne s'est pas contentée d'initier le partenariat qui a conduit à la fondation de cette coopérative mais s'est également impliquée tout au long du processus en accompagnant les différents partenaires qui la composent. Plus largement, elle s'implique également dans les travaux du réseau « Ceinture Aliment-terre liégeoise »¹⁴, et accompagne les porteurs de projets locaux qui souhaitent se lancer ou développer une activité de production agricole destinée à la vente en circuits courts.

Du côté de Bellefontaine, l'ADL d'Habay-Tintigny a soutenu une initiative citoyenne visant à créer une coopérative à finalité sociale. L'objectif de cette coopérative, intitulée « Cœur de Village » est de reprendre la gestion de la supérette du village, destinée à la fermeture d'ici quelques mois, afin de maintenir ce commerce et tout ce qu'il implique au niveau de l'alimentation de proximité et de qualité, et en termes de cohésion sociale. L'ADL encadre la réflexion citoyenne et soutient la quête de coopérateurs intéressés par l'aventure. Au-delà des emplois locaux qui seront créés lorsque la coopérative reprendra à son compte la gestion de la supérette, cette initiative permettra également de faire la promotion des

producteurs locaux qui pourront y vendre directement leurs produits. À terme, l'idée serait que la coopérative devienne propriétaire du magasin à part entière, même si cela nécessitera la participation de nombreux nouveaux coopérateurs.

Les missions des ADL, et leur position privilégiée pour identifier les besoins et les acteurs locaux, en font par conséquent des partenaires idéaux pour favoriser l'éclosion de coopératives locales, toujours avec l'objectif de favoriser le développement économique de leur région mais tout en s'inscrivant dans une volonté d'encourager la cohésion sociale et le développement durable.



Une dynamique locale... et commune !

À l'aune des différentes illustrations que nous venons d'aborder brièvement dans cet article, nous observons que le développement local est aujourd'hui plus que jamais au centre des préoccupations de notre Région. Les initiatives toujours plus nombreuses qui éclosent en Wallonie traduisent la volonté croissante des citoyens de s'engager personnellement dans le développement de leur région, avec en toile de fond la volonté d'œuvrer au bien-être global de notre société sur les plans économiques, sociaux et environnementaux.

La Wallonie a cette chance de ne pas manquer de ressources et d'acteurs locaux de bonne volonté, prêts à innover au moyen de nouveaux outils qui encouragent le développement local. Les ADL sont bien placées pour avoir une vue d'ensemble sur ces outils, et en faire un usage optimal dans l'optique de fédérer les forces vives à l'échelon communal. En s'inspirant des techniques éprouvées et des formules qui fonctionnent déjà, les monnaies locales et les coopératives locales représentent autant d'opportunités à saisir pour soutenir la transition économique de nos communes.

¹¹ www.rescoop-wallonie.be

¹² www.uvcw.be/articles/33,844,40,40,5582.htm

¹³ www.cdlt.be

¹⁴ www.catl.be